



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale
de l'enseignement
et de la recherche

La Directrice générale

1^{er}, avenue de Lowendal
75700 Paris

Dossier suivi par : Catherine
MICHEL

Tél. : 01 49 55 51 62

Propositions d'ouverture et de fermeture de formations à enjeux particuliers

rentrée scolaire 2015-2016

CNEA du 11 décembre 2014

Dans le cadre de la déconcentration, le processus de décision en matière d'ouverture et de fermeture de classes dans l'enseignement technique agricole relève du pouvoir de l'autorité académique. Cependant, en exception à cette règle, les formations dites « **à enjeux particuliers** » sont analysées par les DRAAF dans le cadre de la gestion de leurs moyens et présentées à la DGER avec l'avis, favorable ou non, de l'autorité académique. La DGER, dans son rôle de pilotage à l'échelle interrégionale et nationale, apprécie l'équilibre de ces formations sur le territoire. Elle présente pour information, dans les instances de concertation, les modifications touchant la carte de ces formations, avant d'arrêter les décisions en la matière.

Ces formations à enjeux particuliers comprennent les formations de l'enseignement supérieur court (classes préparatoires aux grandes écoles et brevets de technicien supérieur agricole), dont le recrutement dépasse le strict cadre régional et certaines formations professionnelles de l'enseignement secondaire (secteurs de la forêt et de l'environnement, des activités hippiques, de l'élevage canin-félin), très attractives mais aux débouchés professionnels limités.

Le calendrier de la procédure a été avancé. En effet les établissements ont besoin d'une information sur leur carte scolaire le plus tôt possible, d'une part pour leurs actions de communication et d'autre part, pour que les formations BTSA soient inscrites à temps dans l'application Admission post-Bac.

L'exercice de répartition des ouvertures de formations à enjeux particuliers aboutit à un équilibre complexe entre de nombreux critères :

- cohérence avec la **politique ministérielle** d'appui à l'agroécologie en lien avec les orientations de la loi d'Avenir,
- impact en terme **d'adéquation emploi-formation** sur le territoire, et donc d'insertion professionnelle,
- **adéquation et cohérence** des projets **avec les moyens** notifiés pour 2015/2016, se traduisant notamment par des fermetures compensatoires d'autres classes (hors formations à enjeux particuliers).

Pour la prochaine rentrée, **76 projets d'évolution des structures** des établissements ont été déposés, ce qui correspond à une baisse par rapport à l'an dernier (107 pour la rentrée 2014, 94 pour la rentrée 2013 et 97 dossiers pour la rentrée 2012).

Cette baisse concerne les BTSA (60 demandes contre 81 en 2013 et 72 en 2012), les CAPA (4 demandes contre 8 en 2013 et 10 en 2012) et les baccalauréats professionnels (11 demandes contre 12 en 2013 et 11 en 2012).

Pour l'instruction des dossiers, il est en premier lieu tenu compte de l'avis de la DRAAF. Seuls les 34 avis favorables et réservés ont été analysés en détail. Les avis « défavorables » ont été étudiés et confirmés par la DGER : ils ne donneront pas lieu à ouverture de classe.

Sur les demandes liées aux **nouveaux projets**, il est proposé d'émettre un avis favorable à 5 ouvertures de classes de BTSA (3 dans le public, 2 au CNEAP).

Liste des avis favorables (ouverture) :

Région	Etablissement	Type	Formation	Classe ou Section
Haute-Normandie	LEGTA de Chambray	Public	BTSA Agronomie Production Végétale	Section avec le BTSA GDEA
Martinique	LPA Le Robert	Public	BTSA Sciences et technologies des aliments (STA) «Aliments et processus technologiques»	Classe
Midi-Pyrénées	LPA Saint Affrique	Public	BTSA Productions Animales	Classe
Midi-Pyrénées	LFP du Haut-Languedoc de Saint Amans Soult	CNEAP	BTSA Gestion Forestière	Classe
Rhône-Alpes	LAP Tricastin-Baronnies à St Paul Trois Châteaux	CNEAP	BTSA Productions animales support élevage équin	Classe

Il est proposé d'émettre un avis favorable pour deux transferts de formation d'un établissement à un autre :

Région	Etablissement	Type	Formation	
Bretagne	LEAP les Saints Anges Kerlelost de Pontivy	CNE AP	Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF)	Transfert de la section au LEGTP de Locminé
Champagne Ardennes	LAP de Droyes	CNE AP	Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique (CGEH)	Transfert de la classe au LAP de Sainte Maure